

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : SALAIRES ET AVANTAGES

Dans le cadre du **contrat de professionnalisation**, la rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un alternant

Age	Inférieur au baccalauréat	Egal ou supérieur au baccalauréat
Moins de 21 ans	Au moins 55% du SMIC, soit 846,68€	Au moins 65% du SMIC, soit 1000,62€
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70% du SMIC, soit 1077,59 €	Au moins 80% du SMIC, soit 1231,54 €
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

* Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Quels sont les avantages pour les entreprises et pour les alternants ?

Pour les entreprises	Pour les alternants
<ul style="list-style-type: none">- Une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale- Bénéficiaire d'aides spécifiques dans le cas de l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus- Le contrat de professionnalisation permet de prendre un jeune collaborateur en essai sur une longue période de 1 à 3 ans. C'est donc une filière de recrutement et d'intégration pour les bons collaborateurs.	<ul style="list-style-type: none">- L'alternance permet à l'étudiant de booster son employabilité grâce à un contact permanent avec le monde de l'entreprise, le contrat de professionnalisation brille surtout par ses débouchés- La rémunération plancher est fixée à 814 € par mois (moins de 21 ans et sans qualification), et la rémunération maximale est le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel- Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS- Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic- L'alternance peut bénéficier des aides prévues par la région (aide au logement...) et des autres organismes (CAF, Action logement...). Il peut également se voir octroyer une aide dans le cadre du financement du permis de conduire B